

Article : Ma vérité sur

Vériteur : Christian Coudre <christian.coudre@cotebleue.org>

Titre : La vérité sur les handicapés de plus de 60 ans auxquels l'Etat refuse son aide

Thèmes : handicap, justice, droit

Mots clefs : handicap, sla, sclérose, pch, égalité des droits et des chances

Bio : Je m'appelle Christian Coudre, j'ai 53 ans. J'ai eu les premiers symptômes de la SLA (Sclérose Latérale Amyotrophique), ou « Maladie de Charcot », en juillet 2005 et j'ai franchi toutes les étapes de cette maladie. Depuis janvier 2010, je n'ai plus que mes yeux qui bougent et suis complètement assisté par des machines. Il m'est donc paru naturel de faire bénéficier au plus grand nombre de mon expérience et de celle de mon épouse, également très active à ce sujet. J'ai monté l'association « SLA - Aide et Soutien » pour venir en aide aux personnes atteintes de la SLA, ainsi que pour faire connaître la pathologie par le biais d'actions et de publications médiatiques. Je lutte aussi pour l'attribution de la Prestation de Compensation du Handicap pour les personnes ayant été déclarées handicapées après 60 ans.

Description : Des milliers de personnes handicapées et âgées se retrouvent sans aucune aide. La raison : leur handicap a été déclaré trop tard, après 60 ans.

Corps du texte :

Aujourd'hui, après cette limite fatidique, la demande de PCH (Prestation de Compensation du Handicap) ne peut plus être faite et les personnes qui ont besoin d'un financement pour la compensation de leur handicap n'ont plus que leurs yeux pour pleurer... et l'APA (Allocation personnalisée d'Autonomie, de 560 à 1300 euros par mois).

La PCH permet de financer les moyens techniques (un fauteuil roulant, une adaptation informatique), moyen humain (une auxiliaire de vie) ou animalier (un chien guide).

Cette injustice s'ajoute à la difficulté de vivre avec un handicap, et dure depuis trop longtemps. J'ai donc décidé d'agir, avec votre aide. Je m'appelle Christian Coudre, j'ai 53 ans. Si je décris cette situation avec autant d'émotion, c'est que je suis moi-même atteint, depuis 2005 de Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA), ou « Maladie de Charcot ». Cette maladie rare me paralyse totalement depuis plus de 3 ans. Mes fonctions vitales sont assurées par des machines et je ne bouge plus que mes yeux.

J'ai fondé l'association « SLA - Aide et Soutien » après avoir pris la mesure de la détresse et de l'isolement des personnes touchées par la même maladie que moi, dont la survie dépend souvent d'équipements médicaux lourds. J'ai reçu un grand nombre de **témoignages de personnes dont la maladie a été déclarée après 60 ans et qui n'ont pas droit, en raison de cet âge, à la PCH, qui leur permettrait de bénéficier d'aides humaines, techniques et d'aménagement du logement ou d'un véhicule.**

J'ai donc lancé une pétition sur Change.org le 23 mars dernier pour demander à la Ministre déléguée aux personnes handicapées, Madame Marie-Arlette Carlotti, que la loi qui supprime le critère d'âge de 60 ans pour l'attribution d'aides aux personnes handicapées et votée en 2005, soit enfin mise en application. Il s'agit de l'article 13 de la Loi pour l'Égalité des Droits et des Chances.

Les personnes qui me contactent me font part de leur désespoir et me décrivent des situations terribles, comme cette femme de 65 ans qui s'occupe seule de son époux à un stade avancé de la maladie, et ne peut plus s'occuper seule de lui, le soulever, l'aider jour et nuit. Elle-même est dans un état d'épuisement qui met sa propre vie en danger.

Ou encore, le témoignage d'Alexia, une adolescente de 14 ans qui s'occupe de sa grand-mère, âgée de 65 ans, à son domicile. Atteinte d'une sclérose latérale amyotrophique, la grand-mère a perdu l'usage de ses membres. Elle vit chez Alexia, accompagnée de sa grande sœur et de ses parents depuis presque un an. La famille est épuisée et démoralisée. Son état s'aggrave de jour en jour. Elle est très fatiguée et il est aisément compréhensible que ce n'est pas une vie pour une adolescente.

Ces témoignages ne devraient pas exister, le gouvernement ayant affiché sa volonté de lutter contre l'exclusion en créant un ministère dédié à cette question.

Je suis meurtri par le désarroi de ces personnes et désespéré quant à l'impossibilité de leur proposer une solution acceptable.

Pourtant, répondre aux besoins de ces personnes est simple : il suffirait que la loi soit mise en application. En effet, elle devait permettre, dans un délai maximum de cinq ans, de ne plus distinguer les personnes handicapées en fonction de critères d'âge en matière de compensation du handicap et de prise en charge des frais d'hébergement en établissements sociaux et médico-sociaux. Cela fait maintenant 8 ans, et rien n'a changé. **Il est grand temps d'agir.**

Merci pour votre soutien

Pour signer la pétition :

https://www.change.org/fr/p%C3%A9titions/suppression-du-crit%C3%A8re-d-%C3%A2ge-60-ans-pour-l-attribution-de-la-prestation-de-compensation-du-handicap?alert_id=bJSIfiKZZy_tDOPGHFqYc&utm_campaign=22634&utm_medium=email&utm_source=action_alert